



Titre du projet: Installation d'une génératrice d'urgence
Édifice 49
Ferme expérimentale centrale, Ottawa (Ontario)

Sollicitation No: 14-1234

5 novembre 2014

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Cet addenda fera partie des documents de contrat.

Q & R

Q1. Pouvez-vous svp clarifier quels sont les exigences pour les canalisations multitubulaires de la dalle de béton de la génératrice à l'édifice?

R1. En lien avec les canalisations multitubulaires, se référer au dessin E02, détails 5 et 6, un des détails est pour ce qui se situe sous l'aire de stationnement lequel est en béton et l'autre est pour l'extérieur de l'aire de stationnement et ne sont pas des canalisations en béton.

APPEL D'OFFRES

1. À IP04 « Révision des soumissions » des Instructions particulières à l'intention des soumissionnaires :

Supprimer : Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG09 des INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le .

Remplacer par : Une soumission peut être révisée par lettre conformément à l'IG09 des INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.

2. À IG09 « Révision des soumissions » des Instruction générales à l'intention des soumissionnaires, paragraphe 1 :

Supprimer : Une soumission présentée conformément aux présentes instructions peut être révisée par lettre ou par télécopie, pourvu que la révision parvienne au bureau désigné pour la réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure de clôture de l'appel d'offres. Le document ou la télécopie doit porter l'en-tête de lettre ou la signature identifiant le soumissionnaire.

Remplacer par : Une soumission présentée conformément aux présentes instructions peut être révisée par lettre, pourvu que la révision parvienne au bureau désigné pour la réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure de clôture de l'appel d'offres. Le document doit porter l'en-tête de lettre ou la signature identifiant le soumissionnaire.

DEVIS

1. À la Section 26 32 13.04 « Ensemble générateur et interrupteur de transfert », Article 1.1.1.1 :

Supprimer : à livrer au site après approbation des dessins d'ateliers.

Remplacer par : à livrer au site 2 semaines après l'approbation des dessins d'atelier.



Addenda 1

Titre du projet: Installation d'une génératrice d'urgence
Édifice 49
Ferme expérimentale centrale, Ottawa (Ontario)

Sollicitation No: 14-1234

5 novembre 2014

2. À la Section 26 32 13.04 « Ensemble générateur et interrupteur de transfert », Article 1.1.1 :

Ajouter : .2 L'Entrepreneur doit fournir une lettre confirmant la livraison dans un délai de 2 semaines suivant l'approbation des dessins d'atelier de la génératrice et de l'interrupteur de transfert automatique (ATS) proposés. Les marques et modèles d'équipement proposé devront être indiqués. Cette lettre doit être soumise avec la soumission de l'Entrepreneur.

TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.